



## Règlement journée piste

### **Assurance :**

L'Obligation d'assurance de votre véhicule selon le code des assurances article L211.1 vous contraint d'assurer tous véhicules à moteur. Ceci couvre les dommages que votre véhicule pourrait occasionner. De plus, il est fortement conseillé d'avoir une garantie individuelle accident vous couvrant corporellement. Si vous n'êtes pas licencié FFM, ou n'en avez pas, nous vous proposons une assurance individuelle accident + Responsabilité Civile moto à la journée à souscrire directement sur internet (<http://www.passcircuit.fr/>), et nous présentons l'attestation le jour du roulage. Celle ci vous couvre des lors que vous êtes sur l'enceinte du circuit. Une fois sortie du circuit, votre machine est sous votre responsabilité et devrait être assurée comme le précise l'article L211.1 du code des assurances.

En vous engageant aux journées de roulage, vous dégagez le circuit et l'organisateur de toute responsabilité au cas où vous causeriez par votre comportement, volontaire ou involontaire, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à un tiers, un usager, un salarié du circuit, ou à vous même durant votre présence dans l'enceinte du circuit.

Vous déclarez également :

- ▶ être en bonne santé
- ▶ n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- ▶ avoir la pleine possession de vos facultés physiques et mentales,
- ▶ plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- ▶ avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- ▶ être muni d'un équipement complet homologué en bon état : casque de moins de 5 ans, dorsale et gants, bottes, combinaison une pièce ou 2 pièces zippées en cuir. L'équipement est sous la responsabilité du participant et l'organisation ne serait être tenue pour responsable si vous ne respecteriez pas ces normes de sécurité ou durée d'homologation.
- ▶ Vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile circulation à jour de cotisation.

Vous renoncez d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit et de l'organisateur dès lors que :

- ▶ Vous seriez victime d'un accident dans l'enceinte du circuit
- ▶ Que votre responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont vous seriez à l'origine, à l'occasion de votre présence dans l'enceinte du circuit.

Vous vous engagez à régler au circuit, sur place lors de votre présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui vous sera présentée et qui portera sur des dommages que vous auriez causés aux infrastructures et aux biens mobiliers utilisés par le circuit.

Vous vous engagez à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que vous manquerez aux obligations figurant dans le règlement du circuit.

Le moto club Team 3ARC ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation.

Le moto club Team 3ARC se réserve le droit d'exclure et sans remboursement de sa journée tout pilote ; ne respectant pas les règles de sécurité, les drapeaux ou feux ; manque de respect à l'organisation, au personnel du circuit y compris les commissaires de piste ; ayant un comportement dangereux sur la piste, sur la pitlane ou dans les paddocks.

Le moto club Team 3ARC rappelle :

- ▶ que le mauvais temps, les intempéries ne donnent lieu à aucun remboursement,
- ▶ que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré en responsabilité civile à l'année par son propriétaire y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués.
- ▶ qu'il est interdit de prendre la piste ou de prêter son véhicule à toute personne non inscrite auprès du moto club Team 3ARC ou d'utiliser un véhicule non enregistré auprès de l'organisateur,
- ▶ que le pilote déclare être parfaitement informé des dispositions légales et réglementaires concernant les nuisances sonores et s'engage à respecter les règles édictées par la FFM ou la limite imposée par chacun des circuits,
- ▶ que des différences de niveau entre les participants sont possibles et que le respect et la prudence sont de mises,
- ▶ que le pilote doit accepter tout changement de niveau pour des raisons de sécurité,
- ▶ que le pilote doit prendre réellement conscience des risques importants qu'il prend par cette pratique sportive et s'informer auprès de sa compagnie d'assurance afin de connaître les garanties d'indemnisation en cas de dommages corporels (assurance individuelle accident).

J'atteste avoir été informé de la possibilité de souscrire à une licence FFM entraînement annuelle (via le site internet du moto club Team 3ARC) afin de garantir les dommages corporels que je pourrais subir dans le cadre de la pratique du sport motocycliste.

Je déclare également que les contrats d'assurance de personne couvrant les dommages corporels, conformément à l'article L321-4 du code du sport, m'ont été proposés :

- ▶ un contrat d'assurance individuelle accident auprès de la FFM (pass circuit), moyennant la somme de 16€ par sortie, par internet sur le site de la FFM <http://www.passcircuit.fr/>

En cas de refus de souscrire à l'une des options proposées ci-dessus je déclare être suffisamment couvert par une assurance personnelle individuelle accident et renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de moto club Team 3ARC en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la responsabilité civile est obligatoire mais que l'individuelle accident ne l'est pas. Cependant, nous trouvons celle ci primordiale et nous vous la recommandons fortement compte tenu de cette activité à risques. Dans le cas, ou vous n'en souhaiteriez pas, vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation ou recours contre l'organisateur.

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée des règlements et dans la limite des places disponibles.

### **Mode de paiement :**

- ▶ Chèque bancaire.
- ▶ Virement bancaire.
- ▶ Sur place, (Pour bénéficier du paiement sur place, vous devez envoyer un chèque de caution du montant de la journée, vous devez le préciser sur celui-ci lors de son envoi).

### **Sécurité :**

Une ambulance et un médecin sont sur place pendant toute la journée.

L'organisation est présente sur l'ensemble du circuit à l'aide des commissaires de piste et communique en permanence par talkie-walkie. Un soutien du PC vidéo sur le circuit d'Ales vient renforcer la sécurité des participants.

Les machines sont sous l'entière responsabilité des participants. Un contrôle visuel de sécurité est possible le matin à votre demande. Celui-ci n'engage pas la responsabilité de l'organisateur, il est seulement là à titre indicatif. Les motos devront être en parfait état de fonctionnement et devront être contrôlées au préalable par leurs propriétaires. Nous vous conseillons de vérifier les différents serrages, l'usure des plaquettes de freins, l'usure et l'état des pneumatiques...

L'équipe du Moto Club Team 3ARC peut vous orienter sur les différents réglages de votre machine, notamment des suspensions. Ces conseils sont à titre indicatif et ne peuvent prétendre à aucune poursuite judiciaire de votre part dans le cas d'une chute par exemple.

L'équipement obligatoire tel que défini ci-après doit être en excellent état :

- Casque intégral à la bonne taille
- Combinaison en cuir intégrale ou ensemble blouson + pantalon en cuir se reliant
- Bottes en cuir
- Gants en cuir
- Protection dorsale

### **Interdictions sur l'ensemble du site du circuit :**

- ▶ Burns
- ▶ Wheelings
- ▶ Enfant de moins de 16 ans dans la voie des stands
- ▶ Les animaux doivent être tenus en laisse sur l'enceinte du circuit. Ils sont strictement interdits dans la voie des stands.

Box : les réservations des box doivent se faire auprès des circuits. Seul les personnes ayant loué un box pourront garer leur véhicule devant celui-ci, que ce soit du côté du paddock ou des stands.

Attention : les autres participants devront se garer sur le paddock qui leur est réservé.

Pas de bidon d'essence à l'intérieur des box, le ravitaillement se fera à l'extérieur de celui-ci.

Les pneus usagés sont à la charge de leur propriétaire et ne doivent en aucun cas être abandonnés sur le circuit

### **Annulation :**

Les demandes d'annulation devront se faire par email à [team3ARC@orange.fr](mailto:team3ARC@orange.fr). En cas d'annulation votre règlement sera détruit, si vous désirez qu'il vous soit renvoyé, merci de joindre à votre demande une enveloppe timbrée à votre adresse.

- ▶ + de 1 mois avant la date, remboursement de la totalité du règlement.
- ▶ Entre 15 jours et 1 mois avant la date, remboursement de 50% du montant.
- ▶ Moins de 15 jours avant la date, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Une annulation faite à moins de 30 jours pourra être remboursable si :

- Le pilote nous propose un remplaçant de la même catégorie ou une autre si nous le pouvons.
- Notre liste d'attente nous permet un remplacement de la place annulée.

Les conditions météorologiques ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou compensation.

En vous engageant aux activités du moto Club Team 3ARC, vous acceptez ces conditions.

Être titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé ou d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM). L'organisateur ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation dans l'enceinte du circuit.

Les pilotes recalés au contrôle sonomètre ne seront pas remboursés. Le niveau sonore est fixé à 99 db en semaine ou en week-end. Les modifications ou le mauvais entretien d'un échappement ne peuvent être préjudiciables à l'organisateur.

Il est formellement interdit de donner / vendre sa place à un autre participant. Toute modification doit être faite avec l'accord de l'organisateur. En cas d'abandon au cours d'une journée (panne, chute ou autre), seul le Moto Club Team 3ARC peut gérer les places libérées sans avoir à en informer les pilotes concernés.

Je suis conscient des risques liés à la pratique du sport moto et affirme que cette déclaration est exacte.

Je respecterai scrupuleusement les règles imposées par le Moto Club Team 3ARC ou les règles des différents circuits.

Date :

Signature :